Le « beau geste » en rapport « aux bons gestes »

L'ensemble des usagers de la Haute-Vienne est invité à se déplacer dans des points de collecte de proximité dédiés pour déposer leurs déchets recyclables.
L'élargissement des consignes de tri concernant les emballages ménagers de 2020 a permis de capter un flux important de nouvelles matières, évitant ainsi leur incinération. **Cependant, certaines « erreurs de tri » subsistent ; comme par exemple, le plus souvent, les ordures ménagères, les cartons, le verre ou encore les objets en plastique retrouvés dans les conteneurs papier et emballages ménagers.**

Quel qu'il soit, un déchet mal trié perturbe fortement le processus de tri de l'unique centre de recyclage du département basé à Beaunes-les-Mines. De plus, des conséquences financières, à terme, se répercutent sur les usagers, mais aussi des incidences environnementales et sanitaires : transports de déchets superflus, pollutions, déchets non recyclés et donc non valorisés, mise en danger de la santé des agents…

En raison d'erreurs de tri, 29 % des tonnages entrants ne peuvent pas faire l'objet d'une valorisation pour la fabrication de produits recyclés.

Afin de diminuer l'impact des déchets sur l'environnement et la santé, il est primordial de progresser et de continuer à améliorer nos gestes de tri.

le SYDED gère un parc de près de 3 000 conteneurs.

750 écopoints
installés sur le territoire

4 conteneurs
présents sur chacun
2 pour les **emballages alimentaires**
1 pour les **papiers**
1 pour le **verre**

16 350 tonnes d'emballages, papiers et verre
collectées en 2022

+ 31 %
de collecte sélective
entre 2017 et 2023

+ 143 % d'emballages ménagers
- 24 % pour le papier
+ 20 % de verre

+ 5%
de refus de tri
entre 2017 et 2022

Par des visuels « décalés », appelant la mémorisation, le **SYDED** souhaite donc **rappeler à tous quelques gestes simples pour bien trier, faciliter la chaîne du recyclage et contribuer ainsi à la préservation des ressources naturelles.**

Trier ses déchets peut s'avérer complexe. Cet affichage a pour vocation de donner du sens au bon geste de tri et faire prendre conscience que ce dernier peut devenir simple.

La danse classique, forte de valeurs positives universelles, engage la précision et la rigueur. Le BEAU GESTE par la posture, la technique, l'engagement appelle à un BON GESTE accessible à tous.

6 thématiques mettent en avant le bon geste à adopter pour le tri de ses déchets.

Les emballages imbriqués doivent être séparés avant d'être déposés à l'écopoint

Des capsules en aluminium dans des boîtes en carton, des pots de yaourt dans des boîtes de conserve…
Les emballages imbriqués les uns dans les autres ne peuvent pas être correctement identifiés par les machines du centre de tri qui séparent les déchets par type de matériau.

Elles ont pour mission d'affiner le geste de tri afin d'envoyer les emballages vers les filières de recyclage dédiées.

Les emballages doivent être sortis de leur sac avant d'être déposés à l'écopoint

De la même manière et pour des raisons identiques, pour que le tri soit une réussite jusqu'au bout de la chaîne, il est important de se rappeler qu'une fois vidés, les emballages sont à déposer en vrac, séparés des uns des autres dans les écopoints.

Les emballages imbriqués ou enfermés dans des sacs sont donc écartés du process et ne seront pas valorisés. Pour un gain de place, il est préférable d'écraser ses emballages plutôt que de les emboîter.

Les objets sont déposés en déchèterie

Les objets comme les petits électroménagers, les jouets, les textiles sont retrouvés de manière régulière dans les écopoints emballage. Aujourd'hui, seuls les papiers et les emballages se trient. Le bon geste est donc de déposer tout objet en déchèterie où ils trouveront une solution de valorisation voire une seconde vie.

Les déchets déposés en déchèterie sont triés selon différents flux pour être envoyés vers les nombreuses filières de recyclage ou de valorisation.

La vaisselle est déposée en déchèterie

D'une composition différente, la vaisselle (assiettes, tasses, bols), vases et autres plats en verre, pyrex ou porcelaine sont à dissocier du verre d'emballage.

La vaisselle cassée ne fait pas partie des matériaux qui se recyclent et doit donc être déposée en déchèterie. Elle sera ensuite incinérée et valorisée énergétiquement avec le reste des déchets ménagers. Les bouteilles, bocaux et flacons en verre doivent quant à eux être déposés dans les points d'apports volontaires du verre qui feront l'objet d'une collecte spécifique.

La vaisselle, comme tout autre objet (meubles, électroménager, objets de décoration, articles de puériculture, articles de sports et de loisirs, jouets, vélo, vêtements, livres…) encore en bon état ou utilisables peuvent servir à d'autres personnes !

Déposés en déchèterie dans un espace dédié au réemploi, ils trouveront une seconde vie par le biais des ressourceries et associations locales partenaires !

FOCUS

Les espaces réemploi présents dans toutes les déchèteries du SYDED participent au développement de l'économie circulaire sur le territoire. Accessibles pendant les horaires d'ouverture des déchèteries, en déposant ces objets, les usagers contribuent à la réduction des déchets et au réemploi.

Les ordures ménagères vont dans le bac d'ordures ménagères

Les ordures ménagères en sacs sont collectées en porte à porte.

Déposés aux points d'apport volontaire (écopoints), une fois acheminés au centre de tri par les camions de collecte, ces sacs seront écartés de la chaîne de tri, mis au refus et de nouveau transportés à l'unité de valorisation énergétique pour être incinérés.

Ces déchets subissent de ce fait plusieurs transports et traitements, avec des coûts associés, ce qui n'aurait pas été le cas s'ils avaient été déposés directement dans le bac d'ordures ménagères.

Ces erreurs de tri contribuent à l'augmentation globale du coût de traitement des déchets.

Les biodéchets sont déposés au compost

Les biodéchets représentent une part importante de ce qui est déposé dans la poubelle d'ordures ménagères, alors qu'ils sont très facilement valorisables. A l'approche de l'obligation de la mise en œuvre du tri à la source, le SYDED rappelle que le compostage est une solution simple et efficace pour les valoriser.

A partir du 1er janvier 2024, les collectivités locales en charge de la gestion des déchets devront proposer à leurs habitants des solutions permettant de réaliser ce tri à la source, c'est-à-dire directement chez eux.

Même si tout foyer peut agir en commençant par limiter le gaspillage alimentaire ou encore en faire profiter ses animaux domestiques, en compostant les biodéchets restants, constitués pour l'essentiel d'épluchures, de restes de repas et de végétaux, nous réduisons la quantité de déchets enfouis ou incinérés, ce qui contribue à la préservation de l'environnement. De plus, le compost obtenu est un fertilisant naturel très bénéfique pour les plantes et les cultures. Il peut être réalisé « en tas » ou en fabriquant son propre composteur avec du bois de récupération.

Engagé depuis plusieurs années déjà dans la valorisation des biodéchets et la réduction du gaspillage alimentaire, le SYDED peut fournir au quotidien des conseils et des astuces aux habitants.

Le SYDED en partenariat avec les Communautés de communes accompagnent les habitants du territoire vers ce nouveau geste par plusieurs actions : le déploiement du compostage de proximité via la vente de matériel à prix aidé (50%) et des formations gratuites au compostage/jardinage au naturel sur l'ensemble du territoire, la pratique du broyage et du jardinage au naturel, ainsi que par l'installation de composteurs collectifs (pour un immeuble, un quartier).

Les biodéchets sont des **déchets organiques** qui sont issus de la cuisine et des jardins. Les biodéchets comprennent par exemple **les restes de fruits et légumes, les coquilles d'oeufs, le marc de café, les sachets de thé, les feuilles mortes, les tontes de gazon, les branches et les fluers fanées.**

Ces déchets peuvent être compostés pour produire un engrais riche en nutriments bénéfique pour les plantes et pour l'environnement. Il est important de ne pas mettre de produits non-biodégradables dans le composteur, tels que les plastiques, les métaux et les produits toxiques. Ces produits peuvent contaminer le compost et nuire aux plantes.

Sur le territoire du SYDED, les biodéchets représentent :

40 % des déchets

soit 51,4 kg/hab/an

Par une communication positive et engageante, cette nouvelle campagne de sensibilisation a pour but de (ré)informer, (re)sensibiliser sous un nouvel angle les usagers, du plus au moins averti, du plus ou moins sensibilisé aux gestes de tri.

Le SYDED souhaite interpeller l'usager, l'amener à s'interroger sur son geste de tri, et enfin favoriser la diminution des erreurs de tri aux différents points de collecte.

Déployée sur les différents supports de communication du SYDED (site Internet, réseaux sociaux…), la campagne sera également relayée sur les camions de collecte des écopoints du prestataire MINERIS, mais également sur les communes du territoire, grâce à la mise à disposition par le Département d'un réseau d'affichage abribus.

Pour porter la sensibilisation aux bons gestes de tri au plus près de la population, le syndicat a mis à disposition un kit de communication à ses collectivités adhérentes et ses partenaires ambassadeurs du tri.

Pour accompagner cette sensibilisation, des actions et des outils d'information viennent enrichir la campagne :

Un **moteur de recherche**,
accompagné de guides pratiques,
développé par **CITEO** est consultable sur le site du SYDED
ou sur **https://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri.**

Il permet de renseigner le nom d'un objet
et d'obtenir les bonnes consignes de tri.

Une application gratuite du « guide du tri » est également téléchargeable depuis un smartphone.

Pour bien comprendre et aller plus loin dans le sujet, les éco-animateurs du SYDED proposent tout au long de l'année des visites du centre de tri de Beaunes-les-mines.

Ces visites guidées gratuites sont une occasion unique pour les habitants du territoire de **découvrir les coulisses du tri des déchets,** les **différentes étapes depuis la réception jusqu'à la valorisation des déchets.**

Activité éducative et enrichissante pour **les personnes de tout âge,** les points forts de la visite sont :

- la vision des différents types de déchets, savoir comment ils sont triés,
- la prise de connaissance du fonctionnement du centre de tri et comment il contribue à la préservation de l'environnement,
- l'appréhension des moyens techniques et humains utilisés pour trier les déchets et pour les transformer en matières premières utilisables,
- la prise de conscience de l'importance de trier les déchets pour réduire leur impact sur l'environnement et préserver les ressources naturelles,
- l'invitation des usagers à consommer différemment par l'achat en vrac, la réduction des emballages superflus, ou encore la préférence pour des produits éco-responsables,
- la sensibilisation aux gestes éco-citoyens que chacun peut adopter au quotidien pour contribuer à la protection de la planète,
- la rencontre avec les éco-animateurs pour des échanges et des réponses à toutes ses questions.

Enfin, toujours avec l'objectif de changer l'approche sociologique autour de l'image du déchet, **le SYDED intervient dans les écoles et centres de loisirs pour sensibiliser les enfants aux enjeux de la gestion des déchets,** d'expliquer les bons gestes, de promouvoir le développement durable et l'économie circulaire, mais aussi de combattre les idées reçues.